



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## EQUILIBRIS CONSULTING 74 Organisme de formation professionnelle

« Enregistré sous le numéro **84740530874** auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

---

### Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de formation professionnelle, bilans de compétences, accompagnements et actions de développement des compétences proposées par **EQUILIBRIS CONSULTING 74**, en présentiel, distanciel ou format hybride.

Toute commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV.

---

### Article 2 – Définitions

- **Client** : personne physique ou morale qui commande une prestation
  - **Stagiaire / bénéficiaire** : personne participant à la formation
  - **Formation inter** : formation regroupant plusieurs clients
  - **Formation intra** : formation réalisée pour un seul client
  - **Distanciel** : formation réalisée via outil numérique
- 

### Article 3 – Documents contractuels

Selon la situation, la contractualisation prend la forme de :

#### 3.1 Clients professionnels

- Convention de formation
- Programme
- Devis accepté
- Feuille d'émargement

#### 3.2 Clients particuliers

- Contrat de formation (articles L6353-3 et suivants du Code du travail)
- Programme
- Règlement intérieur



### **3.3 CPF / plateformes**

L'inscription via une plateforme (ex : CPF) vaut acceptation :

- du programme
- des modalités pédagogiques
- des présentes CGV

---

## **Article 4 – Modalités d'inscription**

L'inscription devient définitive :

- à réception du devis signé ou contrat
- et après validation des modalités de financement

EQUILIBRIS CONSULTING 74 se réserve le droit de refuser une inscription en cas de dossier incomplet ou de non-adéquation du projet avec la formation.

---

## **Article 5 – Prix**

Les prix sont indiqués en euros :

- nets de TVA si exonération applicable (art. 261-4-4° du CGI)

Ils comprennent :

- l'animation pédagogique
- les supports numériques

Sauf mention contraire, ils n'incluent pas :

- frais de déplacement
- hébergement
- restauration



## Article 6 – Modalités de paiement

### 6.1 Clients professionnels

Sauf accord particulier :

- 30 % à la commande
- solde à réception de facture

Paiement sous 30 jours fin de mois.

### 6.2 Clients particuliers

Paiement :

- soit intégral avant le début de la formation
- soit selon échéancier prévu au contrat

### 6.3 Retard de paiement

Tout retard entraîne :

- pénalités légales
- indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € (clients professionnels)

---

## Article 7 – Prise en charge par un financeur

En cas de financement par un organisme tiers (OPCO, CPF, etc.), le client doit :

- effectuer la demande avant le début de la formation
- fournir l'accord écrit

En cas de refus ou de prise en charge partielle, le client reste redevable des sommes dues.

---

## Article 8 – Rétractation (clients particuliers)

Conformément au Code du travail :

Le client dispose d'un délai de **10 jours** pour se rétracter à compter de la signature du contrat. Aucune somme ne peut être exigée pendant ce délai.



## Article 9 – Annulation ou report

### 9.1 Par le client

- Plus de 15 jours avant : sans frais
- Entre 15 et 7 jours : 30 % du prix
- Moins de 7 jours : totalité due

En cas d'abandon en cours de formation, la formation est due au prorata des heures réalisées.

### 9.2 Par l'organisme

**EQUILIBRIS CONSULTING 74** se réserve le droit de reporter ou annuler une formation :

- si le nombre de participants est insuffisant
- en cas de force majeure
- en cas d'indisponibilité du formateur

Les sommes versées seront remboursées sans autre indemnité.

---

## Article 10 – Modalités pédagogiques

Les formations peuvent être réalisées :

- en présentiel
- à distance via visioconférence
- en e-learning
- en format mixte

**Pour les formations en INTER, EQUILIBRIS CONSULTING 74** a accès à une salle de formation répondant aux normes en vigueur, au Site économique des lacs, 320 rue des Sorbiers 74300 THYEZ comprenant :

- 1 vidéoprojecteur,
- 1 paper board,
- 1 tableau blanc

Le site est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Si la formation a lieu à l'extérieur des locaux de **EQUILIBRIS FORMATION 74**, il appartiendra au bénéficiaire de mettre à disposition les moyens techniques et pédagogiques nécessaires au bon déroulement de la formation soit :

- 1 salle conforme à la réglementation en vigueur
- 1 vidéoprojecteur,
- 1 paperboard ou tableau blanc

A la signature de cette proposition, l'entreprise s'engage lors de l'accueil du formateur dans ses locaux à l'informer sur les dispositions de sécurité et de fonctionnement du site.



**Pour les formations ou bilan de compétences en distanciel, le client doit disposer du matériel nécessaire**

- connexion internet
- ordinateur
- caméra et micro

**EQUILIBRIS CONSULTING 74 ne peut être tenu responsable des difficultés techniques du stagiaire.**

---

## **Article 11 – Assiduité**

Le stagiaire doit :

- signer les feuilles d’émargement
- réaliser les travaux demandés
- participer activement

L’organisme peut informer le financeur en cas d’absences.

---

## **Article 12 – Propriété intellectuelle**

Les supports de formation sont protégés par le droit d’auteur.

Ils ne peuvent être :

- reproduits
- diffusés
- utilisés à des fins commerciales

sans autorisation écrite préalable.

---

## **Article 13 – Confidentialité**

Chaque partie s’engage à conserver confidentielles les informations échangées, notamment :

- données personnelles
  - projets professionnels
  - contenus pédagogiques
-



## **Article 14 – Données personnelles**

Les données collectées sont utilisées uniquement pour :

- la gestion administrative
- le suivi pédagogique
- les obligations légales de la formation professionnelle

Le client dispose d'un droit d'accès, rectification et suppression.

---

## **Article 15 – Responsabilité**

**EQUILIBRIS CONSULTING 74** est tenu à une obligation de moyens.

Sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de :

- mauvaise utilisation des supports
  - absence du stagiaire
  - défaillance technique externe
- 

## **Article 16 – Litiges**

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties rechercheront une solution amiable.

À défaut, le tribunal compétent sera celui du siège social de l'organisme.

---

## **Article 17 – Médiation (clients particuliers)**

Conformément au Code de la consommation, le client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation.

Les coordonnées du médiateur compétent seront communiquées sur demande.

---



## Article 18 – Entrée en vigueur


Les présentes CGV s'appliquent à compter du 27/02/2026  
Elles sont remises avant toute inscription.

Fait à THYEZ  
Le 27/02/2026

Signature

**EQUILIBRIS CONSULTING 74**

320 rue des Sorbiers  
Site économique des Lacs  
74300 THYEZ

  
SIRET : 79744075700046